



**PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET ELECTIVE**  
**DEMATERIALISEES**  
**DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL DES 4 ET 11 DECEMBRE 2020**

Après un premier report des Assemblées Générales Ordinaire et Elective, initialement fixées au 24 octobre 2020 à FEGERSHEIM en présentiel, annulées sur demande de la Préfecture du Bas-Rhin le 22 octobre 2020 en raison du contexte sanitaire, ces AGOE ont été refixées au 04 décembre 2020 en distanciel. Reportées en raison d'une panne d'un serveur d'hébergement liée à la plateforme de vote, elles se sont finalement déroulées le 11 décembre 2020 en distanciel.

**1) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

➤ **1<sup>ère</sup> partie de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2020 en visioconférence**

Quelques explications sont données par Jean-Luc FILSER concernant la procédure et le système de vote. Deux plateformes sont installées pour cette Assemblée Générale, une plateforme pour la visioconférence et une plateforme spécifique au vote.

➤ **MOT DE BIENVENUE ET ALLOCUTION par Marc HOOG – Vice-Président**

**Rapport moral et bilan du Comité Directeur**

M. Le Yondre Philippe,  
Mme Nathalie Marajo-Guthmuller,  
Mmes, MM, chers collègues du comité directeur, chers amis ;

ORDINAIRE, voilà l'adjectif qui qualifie la dénomination de notre assemblée générale de ce soir. Un qualificatif statutaire qui n'est- vous en conviendrez- vraiment pas adapté. Les raisons sont multiples et le fait que je m'adresse à vous en est une. En effet, en l'absence du président René Marbach, pour raisons de santé, le comité directeur du District réuni mardi 1<sup>er</sup> décembre m'a désigné, en ma qualité de Vice-président et conformément aux articles 12.5.3 et 13.7 des statuts de présider cette assemblée générale ordinaire.

Je déclare ouverte cette assemblée générale régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 12.5.1. Si l'on m'avait dit le soir de l'AG du centenaire du 23.11.2019 que je serais ici à Strasbourg en l'absence d'auditoire de clubs à présider une assemblée générale déjà reportée deux fois, si l'on m'avait dit qu'une pandémie mondiale allait arrêter toute notre société pendant deux mois, si l'on m'avait dit que je serai obligé de porter un masque pour travailler, pour faire mes courses ; si l'on m'avait dit que le télétravail, les visioconférences seraient la norme..... Vous tous et moi, nous aurions dit que ces prédictions émanaient de charlatans ou d'oiseaux de mauvaise augure. Alors pour toutes ces raisons, il me paraît bien logique de considérer que notre assemblée générale n'est pas ordinaire. Ce soir, il va être difficile de s'imposer une minute de silence mais je voudrai avoir une pensée émue pour tous ceux qui ne sont plus de ce monde, pour tous ceux qui ont souffert de cette sale maladie. Merci de penser à eux.

Pourtant, la saison 2019/2020 a débuté de la meilleure façon qui soit avec notamment le retour de notre cher Racing sur la scène européenne. Certes, l'aventure s'est arrêtée Outre Rhin mais qu'il était enivrant ce parfum européen à la Meinau. Très rapidement, nos 537 clubs ont retrouvé le chemin des terrains mais déjà, premier grain de sable à enrayer la machine des compétitions ; une météo très capricieuse avec de très nombreuses rencontres reportées. On se disait alors qu'on aurait tout le loisir de faire disputer ces rencontres au printemps tout comme on se disait au comité directeur, que le

printemps serait la période idéale pour mettre en œuvre le plan de lutte contre les incivilités que l'ensemble des familles du football alsacien avait élaboré lors du dernier trimestre de 2019.

De printemps footballistique, il n'y en eut pas ! Le 9 mars, le comité directeur réuni en urgence décidait compte tenu de la situation sanitaire dans le Haut-Rhin de ne pas programmer de rencontres en Alsace. Le vendredi 13, étrange coïncidence, la LGEF étendait cette décision à tout son territoire avant que le mardi 17 mars, le Président de la République ne siffle la fin de la saison. Pour le District, elle ne s'est pas arrêtée là puisqu'il a fallu ensuite mettre en œuvre les décisions fédérales d'accessions-relégations. Des modalités que l'on pourra toujours discuter selon que l'on soit partisan d'une formule ou d'une autre. Au début du mois de mai, le spectre du déconfinement est apparu et le District a alors mobilisé son équipe d'animateurs territoriaux pour prendre de vos nouvelles, pour entendre vos préoccupations. Que les animateurs territoriaux soient ici chaleureusement remerciés pour leur mobilisation et leur investissement tout au long de l'année. Ils sont les acteurs principaux de la proximité. Tout le monde a souffert de ce confinement mais je voudrai saluer ici votre inventivité pour maintenir ce fameux lien social entre vos membres : groupes WhatsApp ; jeux sur la toile, programme d'entretien décliné par les coaches ; les initiatives ont été nombreuses et variées et plus que jamais, elles auront démontré que nos clubs sont de véritables lieux de vie. Les collectivités auront aussi répondu présents dans cette période si particulière et un fond de solidarité aura été mis en place dans les deux départements à destination des clubs. Que les présidents des conseils départementaux soient ici chaleureusement remerciés. La Fédération a également mis la main au porte-monnaie en abondant à hauteur de 10€ par licence partagés avec la Ligue à hauteur de 1,55€ et du District pour 1,45€. Le District a souhaité aller plus loin en mettant à disposition de chaque club, un bon d'achat de 250€ à faire valoir chez Sport 2000. En tout, ce sont quelques 210 000 euros qui ont été versés sur 2 saisons. Cela ne remplacera pas toutes les fêtes, toutes ces animations, toutes ces rencontres qui font la richesse de nos clubs, de notre territoire mais cela démontre qu'en des temps difficiles, toute la famille du football sait se serrer les coudes.

Cette assemblée générale ordinaire est aussi la dernière de la mandature. Ce soir, c'est René Marbach qui devrait être devant vous pour évoquer le bilan de son équipe. Depuis le début du mois de septembre, René est en proie à des soucis de santé. Je sais, les membres du comité directeur savent que notre ami souffre dans sa chair. René Marbach est un homme de valeurs ; les valeurs qui l'animent ont été bafouées. Oui chers amis, sachez-le : c'est le foot qui a rendu René malade. Et pourtant mon cher René, nous sommes fiers de ce bilan. Souviens-toi le 3 décembre 2016, nous partions d'une feuille blanche ; nous devons apprendre à composer avec une autre instance de proximité qu'est la Ligue. Rien ne fut facile et pourtant aujourd'hui, les actions de ce district sont saluées. Plus grand district de France avec près de 80 000 licenciés ; 537 clubs soit une progression de 5%, 4700 équipes.... Ce sont des chiffres qui donnent le vertige. Lors de l'assemblée générale du 100<sup>ème</sup> anniversaire à Sélestat, les représentants des clubs étaient amenés à évaluer l'action du District. Les questions portaient sur la qualité des services administratifs, des commissions ; la communication et la nature des relations avec l'instance. C'est une mention « très satisfaisant » qui a été décernée par les clubs. Le premier challenge aura été de maîtriser les finances. Pari réussi pour notre ami, le trésorier Rémy Siedel et ses collaborateurs ; les réserves ont évolué de 171 000€ en juin 2016 à 561 900€ en juin 2020. 608 000€ ont été redistribués sous forme d'aides financières et en matériels. L'équipe administrative s'est aussi étoffée ; elle est passée de 12 à 17 salariés sans aucune incidence financière pour les clubs.

Dans un mois, la collectivité européenne d'Alsace verra le jour. Dans le monde du football, cela fait 101 ans que nous déclinons cette manière de travailler. Fidèle à ses habitudes, le football aura donc fait office de précurseur en organisant ses commissions à l'échelle de l'Alsace. Le District a aussi cherché à densifier son offre de proximité en recrutant des animateurs territoriaux, véritables courroies de transmission entre les clubs et le District. 40 réunions de territoires ont été organisées autour de thématiques variées afin de susciter l'interaction entre le district et ses clubs. Cette organisation à l'échelle de l'Alsace a également été menée au niveau des compétitions avec la création de groupes interdépartementaux afin d'évoluer dans des compétitions de proximité. Avec +35% de licenciés chez les féminines, + 36% en futsal, + 7% chez les jeunes et + 5% de clubs, le District Alsace se situe parmi les bons élèves de l'hexagone. Soucieux d'apporter des réponses à des pratiques émergentes, notre équipe, mon cher René, s'est évertuée à les promouvoir et à les renforcer. La lutte contre les incivilités a toujours figuré au centre de nos préoccupations. Depuis 2008 et le symposium sur la 3ème voie, le football alsacien a fait du fair-play une valeur essentielle. 37 000 € par an ont été consacrés à sa valorisation avec la remise des trophées mais nous avons aussi voulu mettre en exergue les projets des clubs dans les domaines de la solidarité, l'ouverture vers les autres et la citoyenneté. Pour lutter contre les 2% d'incivilités, le comité directeur sortant a engagé une large concertation pour dégager des pistes permettant aux clubs de mieux appréhender ces agissements qui ternissent l'image de notre sport. Ton équipe, René, a encore multiplié les initiatives en matière de formation, faisant du territoire alsacien, le leader en la matière dans l'hexagone.

Alors, oui mon cher René, tu as pris la décision de ne pas conduire la liste sortante pour les prochaines élections, pour d'abord te refaire une santé. Tu as été René, pour tout le comité directeur, pour tous les membres de commission, pour tous les salariés, un formidable capitaine d'équipe. Un homme humble, un homme plein d'humanisme, un homme toujours prêt à tendre la main ; à aider les plus petits ; à valoriser toutes les initiatives. Tu as payé de ta personne pour faire avancer ce football alsacien. Je suis convaincu que tout à l'heure, les clubs sauront reconnaître ton action. Alors, toi qui lors, des diverses manifestations organisées avec les clubs, avait placé le verbe « remercier » en tête de proue de tes interventions ; je voudrai te dire très simplement en mon nom ; au nom de mes collègues, au nom de tout le football alsacien. Merci mon ami. J'espère que nos routes se croiseront à nouveau un jour. Merci René !

Alors, puisque l'on en est aux remerciements ; et conformément aux pratiques d'une assemblée générale dite ordinaire ; je voudrai vous remercier VOUS, les clubs pour tout ce que vous faites pour nos territoires ; mes remerciements vont aussi à nos partenaires institutionnels, le conseil régional, les conseils départementaux, la Fédération Française de Football, la

Ligue du Grand Est de football pour leurs subventions. Merci aussi à nos partenaires qui malgré la conjoncture nous restent fidèles ; merci à notre équipe de salariés autour de leur Directeur Christophe Carbiener et du Directeur Adjoint Fabien Gensbittel. Je vous le dis très clairement et sans forfanterie : vous êtes formidables. Formidables ; les membres de commission le sont aussi parce qu'ils oeuvrent avec efficacité et de manière désintéressée. Merci aussi à vous chers amis du comité directeur ; notre aventure a été belle même si les dernières semaines ont été tumultueuses. Mais, de l'épreuve, on sort grandi. Merci enfin à Bernard Tournegros, Gérard Seitz, Roland Allgeyer, Claude Kopff, Jean Marie Schmitt et René Marbach bien évidemment qui se retirent et qui ont largement contribué à ce bilan.

Voilà Mmes et MM, le comité directeur sortant a essayé de servir le football alsacien avec loyauté et sincérité. Nous refermons la page de ce 1<sup>er</sup> chapitre du district d'Alsace avec le sentiment du devoir accompli. Nous avons été fiers d'être vos serviteurs et nous vous remercions pour votre confiance.

- ✚ **Est projetée une vidéo bilan qui retranscrit toutes les actions qui ont été menées durant les 4 années passées**

### ➤ **Intervention de Christophe CARBIENER, Directeur du District qui présente le système de vote**

---

Plusieurs votes ayant déjà été testés ces dernières saisons, entre le vote traditionnel à main levée, le vote papier, le vote électronique par boîtier, cette AG dématérialisée en raison de la crise sanitaire est bien différente de celles que les clubs ont connues jusqu'à présent.

Des explications sont données sur la plateforme de vote et l'accès du client Zoom pour la visioconférence pour les différentes applications sur ordinateur, smartphone, tablette Android, Iphone ou IPad.

Une bascule de zoom au vote et inversement sera nécessaire tout au long des AGOE pour accéder à la visioconférence et aux différents votes.

M. BENNIS, Responsable de la Société OOPn KeyWiMédia qui accompagne cette AG du District projette des aides visuelles et des informations techniques plus détaillées sur les deux systèmes et outils : la plateforme de vote pour l'émargement, la plateforme pour la visioconférence ainsi que les applications pour le vote de résolution, le vote de liste pour l'élection et l'affichage des votes sur Webinaire.

- ✚ **Un vote test est demandé aux dirigeants des clubs  
Pensez-vous que le Racing Club de Strasbourg va gagner contre Nantes ce week-end ?  
Le vote est ouvert.**
- ✚ **75,09 % des délégués des clubs sont présents en début de cette AG, dont 81,83 % des voix représentées, le quorum est atteint**

### ➤ **Rapport financier de Rémy SIEDEL, Trésorier**

---

#### **Présentation du compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020**

Chers Présidentes, Présidents de Clubs,  
Chers Amis Sportifs,

Annus Horribilis, c'est ainsi que je commencerai mon rapport, en exprimant une pensée profonde à tous ceux qui ont été frappés de près ou de loin par cette pandémie qui a perturbé nos vies, notre quotidien, bouleverser nos habitudes et nos relations sociales.

Une année sportive tronquée par l'arrêt des compétitions dès la mi-mars à cause de la COVID 19.  
Une décision prise par les instances sur les recommandations et les instructions du gouvernement pour ralentir l'évolution de ce virus, toujours présent et devant lequel, nous nous devons tous ensemble, de rester vigilants.

Une décision responsable pour protéger chacun de nous et une contrainte qui continue de planer au-dessus de notre société et de notre passion pour le football.

2020, C'est aussi une année électorale, et le moment pour moi, pour nous, membres du comité directeur sortant, de faire un bilan financier de ces quatre années de mandat en quelques chiffres.

Je ne vais pas refaire littérature des 4 années, mais il m'a semblé important de rappeler quelques éléments.

Des fonds associatifs de plus 940 000,- euros contre 780 000 au 30-6-2016.

Une trésorerie saine, fruit d'une gestion responsable, avec une politique d'investissement matériel dans une fourchette de 10 à 15 000 euros/an, mais aussi, un investissement humain pour répondre à vos besoins et à vos attentes, avec un effectif passant de 12 à 17 personnes en 4 ans, et ce, sans aucune évolution des dispositions financières durant ces quatre années de mandat.

Nous remboursons notre seule dette née du financement de l'extension du site d'Illzach en 2015-2016 avec l'aide de la FFF et des collectivités, à raison de 80 000,-€ euros de capital remboursé durant le mandat.

121 000,-€uros de dotations financières au prix du Fair Play sur les quatre dernières années, soit plus de 50 clubs récompensés par an.

Une participation à hauteur de 1.45 € au titre du fond de solidarité souhaitée par la FFF, soit la somme de 104 000,-€ qui vous a été versée le 9 octobre dernier sur votre compte ouvert à la LGEF

Enfin, et toujours dans le but de vous accompagner durant cette période, nous avons pris la décision de distribuer pour l'exercice 2020-2021, des bons d'achat d'une valeur de 250,-€ pour l'acquisition de matériels auprès d'un équipementier pour chacun des 537 clubs alsaciens, quel que soit leur niveau de pratique.

La part du district à cette action est d'environ 100 000,-€.  
J'en profite pour remercier tous ceux qui ont œuvré sur ce sujet à nos côtés

Venons-en à l'exercice clos au 30/6/2020

Malgré les circonstances, le résultat d'exploitation de l'exercice est en baisse mais il est resté positif de 23 577,-€ ce qui en soit constitue une satisfaction.

Un exercice marqué par la baisse simultanée des revenus et une contraction de nos charges de fonctionnement avec l'arrêt des compétitions.

Le résultat comptable final de l'exercice est quant à lui déficitaire de 62 725 €, après la décision des instances du football français de participer financièrement aux difficultés des clubs au travers d'un accompagnement à hauteur de 10,-€ par personne licenciée.

La part du District dans cette action s'élève à 1.45€ par licencié et est comptabilisée dans nos charges exceptionnelles de l'exercice clos au 30-6-2020 à hauteur de 104 k€

#### LES PRODUITS

Des produits de fonctionnement qui s'élèvent à 1 236 873,- / 1 361 534 - en baisse de 9.2% regroupant les postes de la production vendue et des subventions.

Dans la production vendue d'un montant global de 483 356,-/ 602 388,-€ nous comptabilisons principalement la participation des clubs à la communication pour 90 276-€, des amendes et frais de dossiers à prix constants pour un montant de € 152 213,-€ et à périmètre constant.

Des partenariats divers à hauteur de 100 272,- € en hausse de 17 k€ mais conformes aux attentes de l'exercice.  
Nous remercions vivement tous nos partenaires pour leurs accompagnements et leurs fidélités

Les prestations de services s'élèvent à 31 912,-€ / 53 534,- en baisse, entièrement imputable à l'arrêt des journées de formations aux éducateurs.

#### LES SUBVENTIONS

Dans les autres produits d'exploitation, outre des recettes de coupes et de futsal au caractère très variable, les subventions enregistrent un montant de € 721 605,-€ / 705 611,-€ en provenance de la LGEF à hauteur de 436 k€ pour notre fonctionnement, du Conseil Départemental du Haut Rhin et du Bas Rhin et du fruit des conventions d'objectifs avec la FFF à hauteur de 132000€.

L'ensemble représente près de 50% en cette année c / 46 % des produits l'an passé, compte tenu de l'arrêt des compétitions, cette part est en hausse

Le District remercie les collectivités qui le soutiennent dans un contexte toujours tendu et de contraintes budgétaires, pour leur accompagnement de notre politique sportive et sociale.  
Merci à celles et ceux qui y œuvrent.

#### LES CHARGES

Des charges de fonctionnement de 529 077,-€ / 665 341,-€ en baisse de 20.5 %

*Voyons ensemble les grandes lignes :*  
*Les achats se montent 44 844, / 63 870,-€*

Les services extérieurs s'élèvent à 197 959,-€ / 179 883,-€  
Ce poste enregistre le loyer versé à la LGEF à hauteur de 73 510,- € et des primes d'assurance, des frais de nettoyage et de maintenance et de location de véhicules.

Quant aux Autres Services Extérieurs qui sont avec les frais de personnels, le poste de charges le plus important, ils s'élèvent à 310 295,-€ / 442 514,- € en retrait de 30%.  
Ils regroupent l'externalisation en partie des tâches comptables et d'audit, les frais d'envoi postaux, des frais de déplacement qui sont en fort retrait compte tenu du contexte et du confinement et d'une activité plus réduite.

A ce titre, je voudrais remercier l'ensemble des membres de commissions qui ont su s'adapter rapidement à la situation en recourant aux nouvelles technologies, participant à des réunions en conférences téléphoniques, en visioconférences, autant de travail pour nos bénévoles qui ont modifié profondément leur mode de fonctionnement, et que j'encourage à poursuivre dans le cadre d'une politique de responsabilité sociale et environnementale.

Remercier les animateurs de territoires qui ont contacté 450 clubs, Présidents, Secrétaires, trésoriers, recueillis des informations importantes sur leur perception de la crise, sur la vie de leurs associations, des craintes mais aussi des espoirs.

Nous avons l'intime conviction d'avoir été proches de vous durant cette période, et nous continuerons à co construire ensemble le football alsacien de demain.

Le District d'Alsace œuvre quotidiennement à vos côtés pour le développement du football d'animation, du football féminin, du foot diversifié, de la lutte contre les incivilités, de la formation, de l'insertion ainsi qu'un certain nombre d'autres domaines qui font l'objet de conventions d'objectifs avec différents partenaires publiques ou institutionnels et qui visent à soutenir ces actions.

Nous souhaitons poursuivre cette proximité et vous apporter le service aux clubs qui vous est dû.

#### **PERSONNEL**

L'effectif est en hausse d'une personne, il est de 17 salariés au 30-6-2020.

Les frais de personnels, charges sociales incluses enregistrent un montant de 711 752,- € / 656 672,-€  
Les impôts et taxes restent en corrélation de l'évolution de la masse salariale à 44 221,-€.   
Le comité Directeur avait pris la décision, de maintenir l'ensemble des salaires à 100 % au cours de cette période de crise sanitaire et de confinement.

Nos collègues, partagent la même passion que nous, que vous et sont au quotidien à nos côtés, mais aussi à vos côtés pour participer pleinement aux projets de développement, et vous accompagnent dans le cadre de notre mission de service aux clubs depuis les sites de Strasbourg ou d'Illzach.

Au nom des membres du Comité Directeur, et en votre nom, nous tenons à les remercier publiquement et chaleureusement, et leur signifier tout le plaisir que nous avons à travailler ensemble depuis 4 ans.

Je souhaite présentement que nous puissions marquer nos remerciements par une salve d'applaudissements  
Merci pour eux.

#### **RESULTAT FINANCIER**

Les produits financiers sont de 970,-€ en retrait compte tenu de la baisse de rémunération des dépôts.

#### **PRODUITS EXCEPTIONNELS - CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Le solde est négatif de 87 272,-€ (compte tenu de l'impact de la participation du district au fond de solidarité, que nous abondons à hauteur de 1.45 € par licence (une licence par personne) et comptabilisée pour 104 717,-€) versé le 9 octobre dernier.

Enfin, l'association est soumise à l'impôt sur les sociétés pour ses activités lucratives, mais ne paiera pas d'impôt au titre de l'exercice comptable clos le 30-6-2020.

Au global, notre compte d'exploitation est déficitaire, et restera soumis aux contraintes budgétaires des financeurs dont nous ne connaissons pas toutes les modalités de versement pour l'avenir.

## CONCLUSION

Voilà en quelques mots les explications que nous souhaitons vous communiquer ; nous restons bien entendu

A votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Vous retrouverez les principaux éléments dans la pochette et sur le site internet.

Au total la différence, entre les produits et les charges de l'exercice, fait donc apparaître un déficit de 62 725,- €, Il vous sera tout à l'heure, lors des votes, proposé d'affecter ce résultat en diminution des réserves.

Quelques éléments sur le Bilan de l'association

Le total du bilan s'élève à 1 734 345,-€.

Nous observons un recul des immobilisations nettes sous le poids des amortissements des bâtiments d'Illzach. Aucun nouvel emprunt souscrit au titre de l'exercice, des hausses de postes des autres créances clubs liés au report de facturation de février depuis encaissées fin août, dont la cotisation APS et une dette d'un montant équivalent de 200 321,€ en faveur de l'APS , réglé depuis le mois de septembre.

La situation est saine et solide avec des fonds propres associatifs de plus de 938 k€ en baisse compte tenu du résultat négatif de l'exercice, une trésorerie de 770 k€

A l'actif figure les montants suivants :

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| - Actif immobilisé             | 484 633 ,-€          |
| - Stock                        |                      |
| - Créances et Autres           | 478 984,- €          |
| - Disponibilités et Placements | 767 660,-€           |
| - Charges constatées d'avance  | <u>3 068,- €</u>     |
| <b><u>TOTAL</u></b>            | <b>1 734 345,- €</b> |

Au Passif, nous trouvons les éléments suivants :

|  |  |
|--|--|
| Fonds Propres                                | 681 639,-€   |
| Subventions d'investissement                 | 256 377,-€   |
| Provisions Pour risques et Charges           | 61 589 ,-€ (indemnités de fin de carrière+médailles) |
| Dettes et Autres Produits constatés d'avance | <u>734 740 ,- €</u>                                  |

(dont FFF 85.600,- Illzach taux 0) et 200 321,- au titre des cotisations de l'APS

**TOTAL** 1 734 345,-€

Nous sommes toujours et peut être encore plus que d'habitude compte tenu des circonstances, comme vous, confrontés, à trouver un juste équilibre financier pour répondre avec qualité et proximité à vos attentes dans un environnement économique et sanitaire très incertain.

Nous maintiendrons l'absence de pénalités financières pour le 1 er carton jaune, et continueront de récompenser les clubs les plus fair play au travers du challenge du fair play que nous avons organisé en septembre dernier avec la collaboration logistique et la participation financière de la société WURTH, et ce pour la onzième année consécutive.

Nous mettrons en avant vos plus belles histoires dans le cadre de la lutte contre les incivilités et l'action j'ai rêvé le foot, nous soutiendrons vos actions de solidarité pendant cette crise et poursuivrons nos rencontres lors des rencontres des territoires pour vous écouter et échanger, trouver des solutions ensemble pour construire l'avenir du football alsacien

Merci aux services financiers du DISTRICT, à son Directeur Christophe CARBINER, pour leur travail et leur engagement, répondant avec compétence et efficacité aux demandes des professionnels, et notamment des équipes du cabinet MAZARS, qui n'ont pas manqué de souligner la qualité du travail.

Un grand merci à SECCOD, Olivier DELEAU et son équipe, pour leur expertise et professionnalisme, leur grande disponibilité au service du football.

Nous espérons avoir apporté toute la lumière et la transparence qui vous sont dues

L'ensemble du Comité Directeur du District d'Alsace, et votre dévoué, nous tenons à vous remercier de votre écoute et de votre confiance.

Je voudrais aussi remercier René MARBACH, qui a été un grand Président qui a su, avec nous, partir d'une feuille blanche pour construire un District aujourd'hui reconnu au niveau national, une institution, qui a fêté ses 100 ans, un homme qui a travaillé d'arrache-pied pour vous servir, avec des salariés toujours à votre écoute, et je voudrais leur rendre hommage et les remercier pour leur travail, leurs compétences et leurs disponibilités.

René, c'est aussi un meneur d'hommes et de femmes, plein de convictions, d'idées novatrices et de valeurs que certains n'auront jamais, quoiqu'ils en disent.

Alors, merci René de m'avoir fait confiance.

**DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**
**BILAN ACTIF**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

| <b>ACTIF</b>   | <b>Exercice clos le</b><br>30/06/2020<br>(12 mois) |                  |                  |        | <b>Exercice précédent</b><br>30/06/2019<br>(12 mois) |        |
|--|--|------------------|------------------|--------|--|--------|
|  | Brut   | Amort. & Prov    | Net              | %      | Net  | %      |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>                      |  |                  |                  |        |  |        |
| Frais d'établissement                                      |  |                  |                  |        |  |        |
| Frais de recherche et développement                        | 4 573  | 4 573            |                  |        |  |        |
| Concessions, brevets, droits similaires                    | 6 903  | 5 812            | 1 091            | 0,06   | 2 637  | 0,17   |
| Fonds commercial   |  |                  |                  |        |  |        |
| Autres immobilisations incorporelles                       |  |                  |                  |        |  |        |
| Immobilisations incorporelles en cours                     |  |                  |                  |        |  |        |
| Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles       |  |                  |                  |        |  |        |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>                        |  |                  |                  |        |  |        |
| Terrains   |  |                  |                  |        |  |        |
| Constructions  | 822 536  | 398 135          | 424 400          | 24,47  | 454 174  | 29,93  |
| Installations techniques, matériel & outillage industriels |  |                  |                  |        |  |        |
| Autres immobilisations corporelles                         | 146 455  | 89 564           | 56 891           | 3,28   | 65 181   | 4,29   |
| Immobilisations grevées de droit                           |  |                  |                  |        |  |        |
| Immobilisations corporelles en cours                       |  |                  |                  |        |  |        |
| Avances & acomptes sur immobilisations corporelles         |  |                  |                  |        |  |        |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>                        |  |                  |                  |        |  |        |
| Participations   |  |                  |                  |        |  |        |
| Créances rattachées à des participations                   |  |                  |                  |        |  |        |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille           |  |                  |                  |        |  |        |
| Autres titres immobilisés                                  |  |                  |                  |        |  |        |
| Prêts  |  |                  |                  |        |  |        |
| Autres immobilisations financières                         | 2 250  |                  | 2 250            | 0,13   | 2 250  | 0,15   |
| <b>TOTAL (I)</b>   | <b>982 717</b>                                     | <b>498 084</b>   | <b>484 633</b>   | 27,94  | <b>524 242</b>                                       | 34,54  |
| <b>STOCKS ET EN COURS:</b>                                 |  |                  |                  |        |  |        |
| Matières premières, approvisionnements                     |  |                  |                  |        |  |        |
| En cours de production de biens et services                |  |                  |                  |        |  |        |
| Produits intermédiaires et finis                           |  |                  |                  |        |  |        |
| Marchandises   |  |                  |                  |        |  |        |
| Avances & acomptes versés sur commandes                    |  |                  |                  |        | 551  | 0,04   |
| Créances usagers et comptes rattachés                      | 411 375  | 34 443           | 376 933          | 21,73  | 112 097  | 7,39   |
| <b>Autres créances</b>                                     |  |                  |                  |        |  |        |
| . Fournisseurs débiteurs                                   |  |                  |                  |        |  |        |
| . Personnel  |  |                  |                  |        |  |        |
| . Organismes sociaux                                       |  |                  |                  |        |  |        |
| . Etat, impôts sur les bénéfices                           | 1 251  |                  | 1 251            | 0,07   | 5 004  | 0,33   |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                    | 1 500  |                  | 1 500            | 0,09   | 3 286  | 0,22   |
| . Autres   | 961 350  | 862 050          | 99 300           | 5,73   | 69 786   | 4,60   |
| Valeurs mobilières de placement                            |  |                  |                  |        |  |        |
| Instruments de trésorerie                                  |  |                  |                  |        |  |        |
| Disponibilités   | 767 660  |                  | 767 660          | 44,26  | 799 076  | 52,65  |
| Charges constatées d'avance                                | 3 068  |                  | 3 068            | 0,18   | 3 653  | 0,24   |
| <b>TOTAL (II)</b>  | <b>2 146 205</b>                                   | <b>896 493</b>   | <b>1 249 712</b> | 72,06  | <b>993 454</b>                                       | 65,46  |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)           |  |                  |                  |        |  |        |
| Primes de remboursement des emprunts (IV)                  |  |                  |                  |        |  |        |
| Ecarts de conversion actif (V)                             |  |                  |                  |        |  |        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>   | <b>3 128 922</b>                                   | <b>1 394 577</b> | <b>1 734 345</b> | 100,00 | <b>1 517 696</b>                                     | 100,00 |

**DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**
**BILAN PASSIF**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

| <b>PASSIF</b>   | Exercice clos le<br>30/06/2020<br>(12 mois) |               | Exercice précédent<br>30/06/2019<br>(12 mois) |               |
|---|---|---------------|---|---------------|
| <b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>                     |   |               |   |               |
| <b>FONDS PROPRES</b>                                      |   |               |   |               |
| Fonds associatifs sans droit de reprise                   | 182 442                                     | 10,52         | 182 442                                       | 12,02         |
| Ecart de réévaluation                                     |   |               |   |               |
| Réserves  | 561 921                                     | 32,40         | 531 572                                       | 35,02         |
| Report à nouveau  |   |               |   |               |
| Résultat de l'exercice                                    | -62 725                                     | -3,61         | 30 349  | 2,00          |
| <b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>                           |   |               |   |               |
| -Fonds associatifs avec droit de reprise                  |   |               |   |               |
| . Apports   |   |               |   |               |
| . Legs et donation  |   |               |   |               |
| . Résultats sous contrôle de tiers financeurs             |   |               |   |               |
| -Ecart de réévaluation                                    |   |               |   |               |
| -Subventions d'investissement sur biens non renouvelables | 256 377                                     | 14,78         | 274 369                                       | 18,08         |
| -Provisions réglementées                                  |   |               |   |               |
| -Droits des propriétaires (commodat)                      |   |               |   |               |
| <b>TOTAL (I)</b>  | <b>938 016</b>                              | <b>54,08</b>  | <b>1 018 732</b>                              | <b>67,12</b>  |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES                        | 61 589                                      | 3,55          | 67 591  | 4,45          |
| <b>TOTAL (II)</b>   | <b>61 589</b>                               | <b>3,55</b>   | <b>67 591</b>                                 | <b>4,45</b>   |
| <b>FONDS DEDIÉS</b>                                       |   |               |   |               |
| . Sur subventions de fonctionnement                       |   |               |   |               |
| . Sur autres ressources                                   |   |               |   |               |
| <b>TOTAL (III)</b>  |   |               |   |               |
| <b>DETTES</b>   |   |               |   |               |
| Emprunts et dettes assimilées                             | 286 712                                     | 16,53         | 115 501                                       | 7,61          |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours           |   |               | 35 623  | 2,35          |
| Fournisseurs et comptes rattachés                         | 68 244                                      | 3,93          | 74 488  | 4,91          |
| Autres  | 367 784                                     | 21,21         | 189 712                                       | 12,50         |
| Instruments de trésorerie                                 |   |               |   |               |
| Produits constatés d'avance                               | 12 000                                      | 0,69          | 16 050  | 1,06          |
| <b>TOTAL (IV)</b>   | <b>734 740</b>                              | <b>42,36</b>  | <b>431 373</b>                                | <b>28,42</b>  |
| Ecarts de conversion passif (V)                           |   |               |   |               |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                       | <b>1 734 345</b>                            | <b>100,00</b> | <b>1 517 696</b>                              | <b>100,00</b> |
| <b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>                                  |   |               |   |               |
| Legs nets à réaliser :                                    |   |               |   |               |
| - acceptés par les organes statutairement compétents      |   |               |   |               |
| - autorisés par l'organisme de tutelle                    |   |               |   |               |
| Dons en nature restant à vendre                           |   |               |   |               |
| <b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>                                 |   |               |   |               |
|   |   |               |   |               |

**DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

| COMPTE DE RÉSULTAT  | Exercice clos le<br>30/06/2020<br>(12 mois) |             | Exercice précédent<br>30/06/2019<br>(12 mois) |        | Variation<br>sur 12 mois<br>(12 mois) |        | %               |         |
|---|---|-------------|---|--------|---------------------------------------|--------|-----------------|---------|
|   | France                                      | Exportation | Total   | %      | Total                                 | %      | Variation       | %       |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Ventes de marchandises  |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Production vendue de biens  | 483 356                                     |             | 483 356                                       | 93,81  | 602 389                               | 91,84  | -119 033        | -19,75  |
| Prestations de services   | 31 912                                      |             | 31 912  | 6,19   | 53 534                                | 8,16   | -21 622         | -40,38  |
| <b>Montants nets produits d'expl.</b>   | <b>515 268</b>                              |             | <b>515 268</b>                                | 100,00 | <b>655 923</b>                        | 100,00 | <b>-140 655</b> | -21,43  |
| <b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>  |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Production stockée  |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Production immobilisée  |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Subventions d'exploitation  |   |             | 721 605                                       | 140,04 | 705 611                               | 107,58 | 15 994          | 2,27    |
| Cotisations   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs                    |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Autres produits   |   |             | 78 287  | 15,19  | 93 563                                | 14,26  | -15 276         | -16,32  |
| Reprise sur provisions, dépréciations   |   |             | 39 111  | 7,59   |                                       |        | 39 111          | N/S     |
| Transfert de charges  |   |             | 84 460  | 16,39  | 57 770                                | 8,81   | 26 690          | 46,20   |
| <b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>                                |   |             | <b>923 462</b>                                | 179,22 | <b>856 944</b>                        | 130,65 | <b>66 518</b>   | 7,76    |
| <b>Total des produits d'exploitation (I)</b>  |   |             | <b>1 438 730</b>                              | 279,22 | <b>1 512 867</b>                      | 230,65 | <b>-74 137</b>  | -4,89   |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>  |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Achats de marchandises  |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Variations stocks de marchandises   |   |             |   |        | 5 350                                 | 0,82   | -5 350          | -100,00 |
| Achats de matières premières et approvisionnements                                  |   |             | 15 309  | 2,97   | 9 529                                 | 1,45   | 5 780           | 60,66   |
| Variations stocks matières premières et autres approvisionnements                   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Autres achats non stockés   |   |             | 29 535  | 5,73   | 48 991                                | 7,47   | -19 456         | -39,70  |
| Services extérieurs   |   |             | 197 959                                       | 38,42  | 179 884                               | 27,42  | 18 075          | 10,05   |
| Autres services extérieurs  |   |             | 310 295                                       | 60,22  | 442 514                               | 67,46  | -132 219        | -29,87  |
| Impôts, taxes et versements assimilés   |   |             | 44 221  | 8,58   | 33 746                                | 5,14   | 10 475          | 31,04   |
| Salaires et traitements   |   |             | 511 505                                       | 99,27  | 458 818                               | 69,95  | 52 687          | 11,48   |
| Charges sociales  |   |             | 200 246                                       | 38,86  | 197 854                               | 30,16  | 2 392           | 1,21    |
| Autres charges de personnel   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Subventions accordées par l'association   |   |             | 26 660  | 5,17   | 28 106                                | 4,28   | -1 446          | -5,13   |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations                                   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| .Sur immobilisations : dotation aux amortissements                                  |   |             | 40 784  | 7,92   | 42 627                                | 6,50   | -1 843          | -4,31   |
| .Sur immobilisations : dotation aux dépréciations                                   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| .Sur actif circulant : dotation aux dépréciations                                   |   |             | 4 582   | 0,89   | 5 737                                 | 0,87   | -1 155          | -20,12  |
| .Pour risques et charges : dotation aux provisions                                  |   |             | 8 698   | 1,69   | 21 401                                | 3,26   | -12 703         | -59,35  |
| (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées                                 |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Autres charges  |   |             | 25 358  | 4,92   |                                       |        | 25 358          | N/S     |
| <b>Total des charges d'exploitation (II)</b>  |   |             | <b>1 415 153</b>                              | 274,64 | <b>1 474 557</b>                      | 224,81 | <b>-59 404</b>  |         |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>  |   |             | <b>23 577</b>                                 | 4,58   | <b>38 309</b>                         | 5,84   | <b>-14 732</b>  | -38,45  |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III) |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| <b>PRODUITS FINANCIERS:</b>   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| De participations   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| D'autres valeurs mobilières et créances d'actif                                     |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Autres intérêts et produits assimilés   |   |             | 970   | 0,19   | 1 555                                 | 0,24   | -585            | -37,61  |
| Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges                   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Différences positives de change   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement                             |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |
| <b>Total des produits financiers (V)</b>  |   |             | <b>970</b>                                    | 0,19   | <b>1 555</b>                          | 0,24   | <b>-585</b>     | -37,61  |
| <b>CHARGES FINANCIERES:</b>   |   |             |   |        |                                       |        |                 |         |

## DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

| COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )                                  | Exercice clos le<br>30/06/2020<br>(12 mois) | Exercice précédent<br>30/06/2019<br>(12 mois) | Variation<br>sur 12 mois<br>(12 mois) | %              |
|---|---|---|---------------------------------------|----------------|
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions |   |   |                                       |                |
| Intérêts et charges assimilées                                |   |   |                                       |                |
| Différences négatives de change                               |   |   |                                       |                |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements  |   |   |                                       |                |
| <b>Total des charges financières (VI)</b>                     |   |   |                                       |                |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                     | <b>970</b>                                  | <b>1 555</b>                                  | <b>-585</b>                           | <b>-37,61</b>  |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>                           | <b>24 547</b>                               | <b>39 865</b>                                 | <b>-15 318</b>                        | <b>-38,41</b>  |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>                                |   |   |                                       |                |
| Sur opérations de gestion                                     |   |   |                                       |                |
| Sur opérations en capital                                     | 17 991                                      | 17 991  |                                       | 0,00           |
| Reprises sur provisions et transferts de charges              | 1 710                                       |   | 1 710                                 | N/S            |
| <b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>                 | <b>19 701</b>                               | <b>17 991</b>                                 | <b>1 710</b>                          | <b>9,50</b>    |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>                               |   |   |                                       |                |
| Sur opérations de gestion                                     | 2 256                                       | 27 141  | -24 885                               | -91,68         |
| Sur opérations en capital                                     | 104 717                                     | 366   | 104 351                               | N/S            |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions |   |   |                                       |                |
| <b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>               | <b>106 973</b>                              | <b>27 507</b>                                 | <b>79 466</b>                         | <b>288,89</b>  |
| Participation des salariés aux résultats (IX)                 |   |   |                                       |                |
| Impôts sur les sociétés (X)                                   |   |   |                                       |                |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                  | <b>-87 272</b>                              | <b>-9 516</b>                                 | <b>-77 756</b>                        | <b>-817,10</b> |
| <b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>                 | <b>1 459 402</b>                            | <b>1 532 413</b>                              | <b>-73 011</b>                        | <b>-4,75</b>   |
| <b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>       | <b>1 522 126</b>                            | <b>1 502 065</b>                              | <b>20 061</b>                         | <b>1,34</b>    |
| <b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>                               | <b>-62 725</b>                              |   | <b>-62 725</b>                        | <b>N/S</b>     |
| <b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>                             |   | <b>30 349</b>                                 | <b>-30 349</b>                        | <b>-100,00</b> |
| <b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>     |   |   |                                       |                |
| <b>PRODUITS :</b>   |   |   |                                       |                |
| Bénévolat   |   |   |                                       |                |
| Prestations en nature   |   |   |                                       |                |
| Dons en nature  |   | 8 400   |                                       |                |
| <b>TOTAL</b>  |   | <b>8 400</b>                                  |                                       |                |
| <b>CHARGES :</b>  |   |   |                                       |                |
| Secours en nature   |   |   |                                       |                |
| Mise à disposition gratuite de biens et services              |   | 8 400   |                                       |                |
| Prestations   |   |   |                                       |                |
| Personnel bénévole  |   |   |                                       |                |
| <b>TOTAL</b>  |   | <b>8 400</b>                                  |                                       |                |

**DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL  
ASSOCIATION**

Rue Baden Powell

Centre sportif de HautePierre

67082 STRASBOURG

Annexe comptable

au 30 juin 2020

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 734 344,94 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 62 724,85 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du changement indiqué ci-après,
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement comptable CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005 permet aux entités ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, selon les durées d'usage. Il est rappelé que le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL a opté pour ce régime dans les comptes arrêtés au 30 juin 2007.

Il est également rappelé que la décomposition des immeubles par composants ne présentait pas d'intérêt significatif. En conséquence, depuis l'origine, les immeubles ont été amortis sur leur valeur globale sur une durée de 20 ans.

## **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – EPIDEMIE COVID-19**

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les activités de l'association ont été affectées par la pandémie COVID-19 depuis la fin du premier trimestre 2020 avec l'arrêt de l'ensemble des compétitions.

Afin de soutenir les clubs du District d'Alsace de Football durant cette période, un fonds de solidarité exceptionnel a été mis en place par la FFF suite aux conséquences financières de l'épidémie de Covid-19. Cette aide fait l'objet d'une charge exceptionnelle de 104k€ dans les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

### **EVENEMENTS POST CLOTURE**

Les compétitions 2020/2021 ont repris de manière quasi normale. A la date d'arrêtés des financiers, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitude significative qui pourrait remettre en cause l'équilibre budgétaire.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

*Frais de recherche & développement = 4 573 E*

| Frais recherche & développement | Valeur brute | Amortissement | Valeur nette | Taux |
|---------------------------------|--------------|---------------|--------------|------|
| Frais recherche & développement | 4 573        | 4 573         | 0            | NS   |

*Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 982 717 E

| Actif immobilisé              | A l'ouverture  | Augmentation | Diminution | A la clôture   |
|-------------------------------|----------------|--------------|------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 11 476         |              |            | 11 476         |
| Immobilisations corporelles   | 967 816        | 1 175        |            | 968 991        |
| Immobilisations financières   | 2 250          |              |            | 2 250          |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>981 452</b> | <b>1 175</b> | <b>0</b>   | <b>982 717</b> |

Amortissements et provisions d'actif = 498 084 E

| Amortissements et provisions       | A l'ouverture  | Augmentation  | Diminution | A la clôture   |
|------------------------------------|----------------|---------------|------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles      | 8 839          | 1 546         |            | 10 385         |
| Immobilisations corporelles        | 448 461        | 39 238        |            | 487 699        |
| Titres mis en équivalence          |                |               |            |                |
| Autres Immobilisations financières |                |               |            |                |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>457 300</b> | <b>40 784</b> | <b>0</b>   | <b>498 084</b> |

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

| Nature des biens immobilisés    | Montant        | Amortis.       | Valeur nette   | Durée           |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Frais de recherche et developp  | 4 573          | 4 573          | 0              | L 3 ans         |
| Logiciels                       | 6 903          | 5 812          | 1 091          | L 1 ans         |
| Construction illzach            | 822 536        | 398 135        | 424 401        | L 20 ans        |
| Instal. generales/agenc./amen.d | 46 409         | 13 164         | 33 245         | L de 2 à 10 ans |
| Mat. bureau - mat. informatique | 56 194         | 54 092         | 2 102          | L de 1 à 10 ans |
| Materiel bureau illzach         | 3 186          | 3 186          | 0              | L de 6 à 10 ans |
| Mobilier de bureau              | 40 667         | 19 122         | 21 545         | L 5 ans         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>990 468</b> | <b>498 084</b> | <b>482 384</b> |                 |

*Etat des créances = 1 380 795 E*

| <b>Etat des créances</b>           | <b>Montant brut</b> | <b>A un an</b>   | <b>A plus d'un an</b> |
|------------------------------------|---------------------|------------------|-----------------------|
| Actif immobilisé                   | 2 250               |                  | 2 250                 |
| Actif circulant & charges d'avance | 1 378 555           | 1 344 102        | 34 443                |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>1 380 795</b>    | <b>1 344 102</b> | <b>36 693</b>         |

*Provisions pour dépréciation = 896 493 E*

| <b>Nature des provisions</b> | <b>A l'ouverture</b> | <b>Dotation</b> | <b>Reprise</b> | <b>A la clôture</b> |
|------------------------------|----------------------|-----------------|----------------|---------------------|
| Comptes clients              | 54 271               | 4 582           | 24 411         | 34 443              |
| Comptes de tiers             | 863 760              |                 | 1 710          | 862 050             |
| Comptes financiers           |                      |                 |                |                     |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>918 031</b>       | <b>4 582</b>    | <b>26 121</b>  | <b>896 493</b>      |

Dans son jugement correctionnel du 4 mai 2007, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a condamné l'auteur du détournement à payer à la partie civile la somme de 917 650 €. Compte tenu des informations en notre possession et en application du principe de prudence, ce compte a été provisionné à hauteur du solde restant à rembourser.

*Produits à recevoir par postes du bilan = 347 E*

| <b>Produits à recevoir</b>   | <b>Montant</b> |
|------------------------------|----------------|
| Immobilisations financières  |                |
| Clients et comptes rattachés |                |
| Autres créances              |                |
| Disponibilités               | 347            |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>347</b>     |

*Charges constatées d'avance = 3 068 E*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

*Provisions = 61 589 E*

| Nature des provisions             | A l'ouverture | Dotation     | Reprise       | A la clôture  |
|-----------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Provisions réglementées           | 0             | 0            | 0             | 0             |
| Provisions pour risques & charges | 67 591        | 8 698        | 14 700        | 61 589        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>67 591</b> | <b>8 698</b> | <b>14 700</b> | <b>61 589</b> |

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de la mise à la retraite des salariés du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL sont provisionnés dans les comptes pour un montant de 45 914 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective du sport. La méthode retenue est celle définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les variables suivantes :

- \* Variables économiques : Taux d'actualisation de 0,74%  
Taux de progression des salaires de 2%  
Taux de charges patronales de 45%  
Contribution de l'employeur de 0%  
Tables retenues pour le calcul de l'indemnité : départ volontaire et mise à la retraite
- \* Variables démographiques : Taux de turnover de 5%  
Table de mortalité : INSEE 2015-2017  
Taux de départ volontaire de 100%  
Taux de mise à la retraite de 0%

Les engagements en matière de médaille du travail du personnel de la DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL dans les comptes pour un montant de 15 675 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte d'une hypothèse de turnover nul et sans prendre en considération la table de mortalité publiée par l'INSEE.

*Etat des dettes = 734 740 E*

| Etat des dettes             | Montant total  | De 0 à 1 an    | De 1 à 5 ans  | Plus de 5 ans |
|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Etablissements de crédit    | 118            | 118            |               |               |
| Dettes financières diverses | 86 274         | 22 074         | 64 200        | 0             |
| Fournisseurs                | 68 244         | 68 244         |               |               |
| Dettes fiscales & sociales  | 232 039        | 232 039        |               |               |
| Dettes sur immobilisations  |                |                |               |               |
| Autres dettes               | 336 066        | 336 066        |               |               |
| Produits constatés d'avance | 12 000         | 12 000         |               |               |
| <b>TOTAL</b>                | <b>734 740</b> | <b>670 540</b> | <b>64 200</b> | <b>0</b>      |

*Charges à payer par postes du bilan = 260 259 E*

| <b>Charges à payer</b>         | <b>Montant</b> |
|--------------------------------|----------------|
| Emp. & dettes établ. de crédit | 118            |
| Emp.& dettes financières div.  | 0              |
| Fournisseurs                   | 10 080         |
| Dettes fiscales & sociales     | 116 756        |
| Autres dettes                  | 133 305        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>260 259</b> |

*Produits constatés d'avance = 12 000 E*

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**AUTRES INFORMATIONS*****Bénévolat***

L'ensemble des membres des différentes commissions (203 personnes au 30 juin 2020) sont des bénévoles. La valorisation de ce bénévolat n'a pu être faite pour le présent arrêté des comptes. Les frais de déplacement des bénévoles sont remboursés sur la base d'un barème forfaitaire kilométrique.

***Subventions***

| Financiers        | Montant subvention allouée au titre de l'exercice clos le 30/06/2020 | Utilisation au cours de l'exercice | Fonds restant à engager |
|-------------------|--|------------------------------------|-------------------------|
| CD 67             | 48 000   | 48 000                             | 0                       |
| CNDS              | 35 000   | 35 000                             | 0                       |
| LGEF              | 591 205  | 591 205                            | 0                       |
| CD 68             | 40 900   | 40 900                             | 0                       |
| STRASBOURG/EUROM  | 2 000  | 2 000                              | 0                       |
| AUTRES FINANCEURS | 4 500  | 4 500                              | 0                       |
| TOTAL             | 721 605  | 721 605                            | 0                       |

Les subventions perçues ont été utilisées conformément à leur objet.

***Sectorisation du secteur lucratif***

Suite au redressement fiscal, l'administration a considéré que l'activité marketing-communication du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL est une activité accessoire à son activité principale. De ce fait, le fisc a considéré cette activité comme un secteur lucratif dont le résultat a été imposé à l'impôt sur les sociétés (taux réduit de 15% et taux normal de 28%).

La sectorisation a été pratiquée par le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL pour l'exercice clôturé du 30.06.2020 et la charge d'IS a été comptabilisée sur l'exercice.

***Effectif***

L'effectif moyen du personnel au 30/06/2020 est de 16,92 salariés.

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 63 747 E*

| <b>Produits à recevoir</b> | <b>Montant</b> |
|----------------------------|----------------|
| Intérêts courus à recevoir | 347            |
| Subvention à recevoir      | 63 400         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>63 747</b>  |

*Charges constatées d'avance = 3 068 E*

| <b>Charges constatées d'avance</b> | <b>Montant</b> |
|------------------------------------|----------------|
| Entretien-Maintenance-Surveillance | 2 041          |
| Assurances                         | 1 027          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>3 068</b>   |

*Charges à payer = 260 259 E*

| <b>Emprunts &amp; dettes auprès des étab. De crédit</b> | <b>Montant</b> |
|---|----------------|
| Intérêts courus à payer                                 | 118            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>118</b>     |

| <b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> | <b>Montant</b> |
|---|----------------|
| Fournisseurs factures non parvenues             | 10 080         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>10 080</b>  |

| <b>Dettes fiscales et sociales</b>       | <b>Montant</b> |
|--|----------------|
| Dettes provisionnées pour congés à payer | 57 712         |
| Personnel - Charges à payer              | 18 305         |
| Dettes - organismes sociaux              | 39 249         |
| Etat - Charges à payer                   | 1 490          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>116 756</b> |

| <b>Autres dettes</b>  | <b>Montant</b> |
|-----------------------|----------------|
| Charges à payer       | 133 205        |
| Charges à payer frais | 100            |
| <b>TOTAL</b>          | <b>133 305</b> |

*Charges exceptionnelles = 106 973 E*

| <b>Charges exceptionnelles</b> | <b>Montant</b> |
|--------------------------------|----------------|
| Subventions accordées          | 2 256          |
| Fond de solidarité Grand Est   | 104 217        |
| Autres charges exceptionnelles | 500            |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>106 973</b> |

*Produits exceptionnels = 17 991 E*

| <b>Produits exceptionnels</b>           | <b>Montant</b> |
|---|----------------|
| Quote-part subventions d'investissement | 17 991         |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>17 991</b>  |

*Transferts de charges = 84 460 E*

| <b>Transferts de charges</b> | <b>Montant</b> |
|------------------------------|----------------|
| Aides FFF/LGEF               | 52 684         |
| ASP / DRFIP                  | 24 718         |
| Avantage en nature           | 7 032          |
| Divers                       | 26             |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>84 460</b>  |

*Tableau de variation des fonds associatifs*

| <b>Intitulés</b>              | <b>Montant en début d'exercice</b> | <b>Affectation du résultat de l'exercice précédent</b> | <b>Montant à la clôture de l'exercice</b> |
|-------------------------------|------------------------------------|--|---|
| <b>Fonds de dotation</b>      | 28 469                             | 0  | 28 469                                    |
| <b>Dotation immobilière</b>   | 153 974                            | 0  | 153 974                                   |
| <b>Réserves</b>               | 521 739                            | 30 349   | 552 088                                   |
| <b>Fonds actions sociales</b> | 9 833                              | 0  | 9 833                                     |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>714 014</b>                     | <b>30 349</b>  | <b>744 364</b>                            |



## **DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2020

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur le 5 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**DISTRICT  
D'ALSACE DE  
FOOTBALL**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*30 juin 2020*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Strasbourg, le 20 octobre 2020*

Le commissaire aux comptes,

**MAZARS**



GILLES CONTESSE



## **DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

1 RUE DES ARQUEBUSIERS – 67000 STRASBOURG  
TEL : +33 3 88 15 45 50 – FAX : +33 3 88 37 00 39 – [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

MAZARS  
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 400 000 EUROS – RCS STRASBOURG B 348 600 990 – SIRET 348 600 990 00025 – APE 6920 Z  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 04 348 600 990

**Praxity**  
GLOBAL ALLIANCE OF  
INDEPENDENT FIRMS

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### Conventions conclues entre le District d'Alsace de Football et la LGEF - Ligue du Grand Est de Football

##### - Subventions versées par la LGEF au District d'Alsace de Football :

La LGEF a versé au District d'Alsace de Football un montant de 436 248 euros de subvention de fonctionnement pour la saison 2019/2020.

La LGEF a également versé au District d'Alsace de Football un montant de 154 957 euros de subvention d'objectif pour la saison 2019/2020.

**DISTRICT  
D'ALSACE DE  
FOOTBALL**

*Exercice clos le  
30 juin 2020*

***Personnes concernées - Administrateurs communs :***

- Monsieur René MARBACH, Président du District d'Alsace de Football et membre du Comité Directeur de la LGEF ;
- Monsieur Marc HOOG, Vice-Président du District d'Alsace et membre du Comité Directeur de la LGEF en tant qu'administrateur des règlements et de la discipline ;
- Monsieur Gérard SEITZ, Vice-Président du District d'Alsace et membre du Comité Directeur de la LGEF en tant qu'administrateur des compétitions ;
- Monsieur Ralph SPINDLER, administrateur de la structuration club au District d'Alsace et membre du Comité Directeur de la LGEF en tant qu'administrateur de la structuration club ;
- Monsieur Bernard TOURNEGROS, administrateur de l'arbitrage au District d'Alsace et membre du Comité Directeur de la LGEF en tant qu'administrateur de l'arbitrage.

*Fait à Strasbourg, le 20 octobre 2020*

Le commissaire aux comptes,

**MAZARS**



---

GILLES CONTESSE

---

Suite aux problèmes techniques de la plateforme de vote, le Comité Directeur sortant, les 2 têtes de liste Dominique LIHRMANN et Michel AUCOURT, décident de poursuivre les AG à une date ultérieure.

## ➤ **2<sup>ème</sup> partie – Poursuite de l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence le 11 décembre 2020**

---

### ✓ **Poursuite de l'AG Ordinaire et reprojexion de la vidéo sur le bilan des 4 années du District d'Alsace de Football**

Intervention de M. BENNIS de la société OOPn qui présente ses excuses pour la gêne occasionnée lors du match aller, le 4.12 et il remercie le District d'Alsace pour la confiance accordée et de manière plus générale, aux différentes instances du Football.

Pour le match retour, ont été mis en place un serveur plus puissant, des ajustements du logiciel et un plan B, si nécessaire. Les explications sont données pour la procédure des différents votes.

76,79 % des délégués sont présents, dont 84,11 % des voix représentées, le quorum est largement atteint.

Le premier vote test de la plateforme zoom à la plateforme vote est ouvert et concerne la question suivante :

**Pensez-vous que le Racing Club de Strasbourg va battre le FC METZ ce week-end ?**

✚ **93,65 % des voix ont voté pour la victoire du RACING**

## ➤ **Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23.11.19 à Sélestat**

---

✚ **Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2019 à Sélestat et publié le 11 février 2020 sur notre site internet est approuvé à l'unanimité avec 98,51 % des voix, dont 1783 POUR, 27 CONTRE et 113 ABSTENTIONS.**

Rémy SIEDEL prend la parole et relate quelques chiffres du bilan qui sont nécessaires de rappeler. Toutes ces informations ont été communiquées sur le site internet et ont été distribuées à l'ensemble des présidents et délégués des clubs.

## ➤ **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus au Comité Directeur**

---

✚ **Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité avec 97,15 % des voix, dont 1739 POUR, 51 CONTRE, 199 ABSTENTIONS et le quitus est donné au Comité Directeur.**

## ➤ **Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées**

---

✚ **Le rapport spécial est approuvé à l'unanimité avec 95,61 % des voix, dont 1611 POUR, 74 CONTRE et 296 ABSTENTIONS.**

➤ **Approbation de l'affectation du résultat de moins 62.725 € aux réserves**

- ✚ L'affectation du résultat de - 62.725 € aux réserves a été approuvée à 90,63 % des voix, dont 1519 POUR, 157 CONTRE et 298 ABSTENTIONS.

➤ **Budget prévisionnel 2021/2022 présenté par Rémy SIEDEL, Trésorier**

- ✚ Le budget prévisionnel présenté par M. SIEDEL n'est pas soumis à vote

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire.



**BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022**

| CHARGES                                |                    |               | PRODUITS                       |                    |               |
|--|--------------------|---------------|--------------------------------|--------------------|---------------|
|  | euros              | %             |                                | euros              | %             |
| 60- Achats                             | 47 500 €           | 3,10          | 70- Ventes                     | 663 147 €          | 43,24         |
| 61- Services extérieurs                | 195 893 €          | 12,77         | 74- Subventions                | 717 059 €          | 46,75         |
| 62- Autres services extérieurs         | 398 390 €          | 25,98         | 75- Autres produits            | 79 000 €           | 5,15          |
| 63- Impôts et taxes                    | 48 958 €           | 3,19          | 76- Produits financiers        | 1 500 €            | 0,10          |
| 64- Personnel                          | 714 792 €          | 46,61         | 77- Produits exceptionnels     | 18 000 €           | 1,17          |
| 65- Autres charges de gestion courante | 38 000 €           | 2,48          | 78- Reprise sur amort. et prov | 0 €                | 0,00          |
| 66- Charges financières                | 0 €                | 0,00          | 79-Transfert de charges        | 55 000 €           | 3,59          |
| 67- Charges exceptionnelles            | 6 000 €            | 0,39          |                                |                    |               |
| 68- Dotations                          | 51 000 €           | 3,33          |                                |                    |               |
| 69- Impôts société                     | 0 €                | 0,00          |                                |                    |               |
| Résultat prévisionnel                  | 33 173 €           | 2,16          |                                |                    |               |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>1 533 706 €</b> | <b>100,00</b> | <b>TOTAL</b>                   | <b>1 533 706 €</b> | <b>100,00</b> |



## **2) ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

### **➤ Election des délégués représentant les clubs du District d'Alsace de Football aux Assemblées Générales de la Ligue du Grand Est de Football pour les 4 prochaines années**

La délégation proposée au vote de l'Assemblée est la suivante :

|     |                         |  |  |
|-----|-------------------------|--|--|
| 1.  | Titulaire<br>Suppléant  | GEORG Christophe<br>JANTET Gérard        | Licencié membre individuel District<br>Licencié membre individuel District |
| 2.  | Titulaire<br>Suppléant  | MARCADE François<br>SIEDEL Rémy          | AM. ANCIENS FOOTBALL D'ALSACE<br>CD District d'Alsace                      |
| 3.  | Titulaire<br>Suppléante | MEHN Roland<br>DEUBEL Caroline           | FC NIEDERHAUSBERGEN<br>SR ROUNTZENHEIM/AUENHEIM                            |
| 4.  | Titulaire<br>Suppléant  | TOURNEGROS Bernard<br>SCHMIDT Joseph     | Licencié membre individuel District<br>Licencié membre individuel District |
| 5.  | Titulaire<br>Suppléant  | ZINDY Patrice<br>WAHL Eric               | SC RITTERSHOFFEN<br>SC RITTERSHOFFEN                                       |
| 6.  | Titulaire<br>Suppléante | GODIE Richard<br>MAETZ Huguette          | AS ALTORF<br>AS ALTORF   |
| 7.  | Titulaire<br>Suppléante | MAIGNAN Gérard<br>CARIOU Evelyne         | AS KURTZENHOUSE<br>ASC BLAESHEIM   |
| 8.  | Titulaire<br>Suppléant  | JELLIMANN Jacqui<br>LEMOINE Patrick      | Licencié membre individuel District<br>AS REICHSTETT                       |
| 9.  | Titulaire<br>Suppléant  | HEBDING Guy<br>GENSBITTEL Fabien         | AS SCHLIERBACH<br>FC BALSCHWILLER  |
| 10. | Titulaire<br>Suppléant  | VIDOT Daniel<br>VILLEMIN Sébastien       | Licencié membre individuel District<br>AS DINGSHEIM-GRIESHEIM              |
| 11. | Titulaire<br>Suppléant  | HAENEL Marc<br>RABERE Vincent            | AS WINGEN/MODER<br>ASPTT STRASBOURG  |
| 12. | Titulaire<br>Suppléant  | EISENECKER Bertrand<br>SCHLEISS Bertrand | Licencié membre individuel District<br>AS HEILIGENSTEIN                    |
| 13. | Titulaire<br>Suppléant  | BAHLOUL Delphine<br>MARTINEZ José        | FC KRAUTERGERSHEIM<br>SC DINSHEIM  |
| 14. | Titulaire<br>Suppléant  | BOULAZIB Saad<br>CONGRE Julien           | JOIE SANTE KOENIGSHOFFEN STRG<br>JOIE SANTE KOENIGSHOFFEN STRG             |
| 15. | Titulaire<br>Suppléant  | DALLET Michel<br>INTERING Daniel         | Licencié membre individuel District<br>FC MORSCHWILLER/BAS                 |
| 16. | Titulaire<br>Suppléant  | RUTHMANN Paul<br>KUENY Raymond           | FC LAUW<br>AS RED STAR MULHOUSE  |

|                            |  |  |
|----------------------------|--|--|
| 17. Titulaire<br>Suppléant | MULLER Jean-Louis<br>SCHMITT Christian                 | FC OBERHERGHEIM<br>FC OBERHERGHEIM   |
| 18. Titulaire<br>Suppléant | WEINGARTNER Alain<br>BARCONNIERE Eric                  | AS GUEWENHEIM<br>Licencié membre individuel District                       |
| 19. Titulaire<br>Suppléant | SERMONNE Sébastien<br>UEBERSCHLAG Huguette             | Licencié membre individuel District<br>CD District d'Alsace                |
| 20. Titulaire<br>Suppléant | SCHMITTHEISLER Jean-Pierre<br>SCHMITTHEISLER Christian | Licencié membre individuel District<br>Licencié membre individuel District |
| 21. Titulaire<br>Suppléant | LUDWIG René<br>GEISS Charles                           | FC REAL SCHLOESSEL HAGUENAU<br>FC WANGEN/WESTHOFFEN                        |

✚ *La délégation des titulaires et suppléants transmise aux clubs lors de la convocation et publiée sur le site du District le 09 octobre 2020 a été approuvée à l'unanimité avec 87,09 % des voix, dont 1558 POUR, 231 CONTRE, 263 ABSTENTIONS*

### ➤ **Election du Comité Directeur**

### ➤ **Intervention de Michel AUCOURT, tête de liste / Ensemble pour l'avenir du football alsacien**

#### Retranscrit tel qu'envoyé par le candidat

Cher(e)s ami(e)s,

Je veux tout d'abord rendre hommage à **René Marbach**, qui est le grand absent de cette Assemblée Générale, et pour qui je formule tous mes vœux de parfait rétablissement.

Je souhaite avoir une pensée émue et sincère pour toutes les personnes touchées par la COVID, parfois durement, et à nos dirigeants disparus dans cette terrible pandémie.

Je voudrais également saluer tous mes amis et compagnons de route du Comité Directeur sortant. Je tiens à rendre hommage à chacun d'entre eux.

Nous voici donc arrivés au terme de la première mandature du District d'Alsace de Football et le rapport moral de Marc HOOG comme la rétrospective en images diffusée vendredi dernier montre la richesse de tout ce qui a pu être réalisé.

En effet, la maison District est bien gérée.

Pour cela, oui, nous avons travaillé durant 4 ans pour façonner ce district, le plus Grand de France. Nous avons remis les finances à flot d'une LAFA qui perdait en moyenne entre **150 000 et 300 000 € par an compensées par Groupama, notre ex-partenaire.**

Nous avons dû réinventer un modèle, repenser l'organisation :

- baisser de façon importante les frais de fonctionnements
- limiter les frais de déplacements pour réaliser une économie de 200 000 €/an soit 800 000€ sur le mandat.
- créer des compétitions interdépartementales en Centre Alsace
- créer des commissions alsacianisées pour des décisions uniformes sur toute l'Alsace.
- Nous avons été précurseurs en organisant le territoire Alsace en mode CEA avant l'heure.

Tout ce travail de l'ombre c'est aussi :

- Une augmentation du nombre de clubs
- Une stabilisation des 80 000 licenciés quant au niveau national on affiche une baisse de plus de 4%.
- Un superbe travail de féminisation en Alsace avec 38% de licenciées en plus.
- Une croissance de 35% du futsal et de 7% du foot d'animation dans nos catégories de jeunes.

- Le maintien de plus de 1000 arbitres grâce au travail des commissions d'arbitrage sur le territoire Alsace, malgré de forts vents contraires. Ils méritent tout notre respect.

Au niveau financier, le District d'Alsace, génère chaque année des excédents, qui ont permis de reconstituer des réserves. Les économies sur les coûts de fonctionnement ont permis d'embaucher 4 personnes pour améliorer le service aux clubs et financer les innovations,

**Et tout cela avec 0 € d'augmentation tarifaire pour les clubs.**

Cette gestion responsable nous a permis de reverser **200 000 €** aux clubs alsaciens pendant la crise du COVID.

Au moment de la fusion des Liges en 2016, nous sommes partis d'une feuille blanche et 4 saisons plus tard, le District d'Alsace de football est devenu :

- **Le meilleur territoire de France dans la formation et la structuration des clubs**
- **Le premier District à proposer des réunions de territoires en visioconférence**
- La première instance du football amateur à proposer une émission mensuelle sur la WebTV, et j'en passe.....

Ce soir, je me présente devant vous pour vous parler de l'avenir du Football alsacien.

Voici les 8 points essentiels de notre projet :

### 1. La proximité sera renforcée :

- Par le découpage du Territoire Alsace en 11 bassins de vie. Ce découpage facilitera les échanges entre les clubs et les interlocuteurs élus qui ont souvent la compétence en matière d'infrastructures sportives et associatives.

« La proximité sera également renforcée »

- Par un administrateur du Comité Directeur qui sera dédié à un territoire et qui présidera le Comité de Territoire

« La proximité sera également renforcée »

- Par l'élection de 2 présidents de clubs par territoire, élus par leurs pairs. (donc 22 pour l'Alsace) qui composeront un Conseil des Présidents qui travaillera avec le Comité directeur sur les projets, les orientations et adaptations des règlements.

(Un représentant de ce Conseil des Présidents siègera à chaque Comité Directeur)

« La proximité sera également renforcée »

- Par les animateurs de territoire, véritables courroies de transmission entre les services du District et les clubs.

« Et enfin, »

- Par la mise en place d'un référent pour l'arbitrage et d'un référent pour les éducateurs sur chaque territoire

Cette proximité est la prise en compte du particularisme de chaque territoire.

### 2. La co-construction et la Co-responsabilisation avec les clubs

- La co-construction :

- Donner de l'autonomie aux clubs
- Faire confiance aux clubs
- Réinstaurer les réunions de calendriers
- Donner plus de liberté pour organiser les rencontres pour répondre à la demande des licenciés
- Adapter les plateaux jeunes par territoire en fonction des contraintes des infrastructures.

- La co-responsabilisation :

- C'est de proposer de mutualiser, par exemple, les excédents d'arbitres de clubs pour en affecter à ceux en déficit, parce que selon la situation géographique, démographique, tous les clubs ne sont pas égaux au regard de cette disposition réglementaire.
- Cela se fera avec les clubs bien entendu.

### 3. La structuration des clubs

L'Alsace est depuis de nombreuses années à la pointe de la structuration, de la formation, de la professionnalisation. Le Programme de formation fédéral des dirigeants a d'ailleurs trouvé son origine en Alsace. Notre territoire est celui qui forme le plus de dirigeants en France.

Plus que la structuration des clubs, c'est une structuration des territoires qui est indispensable.

La pérennisation de nos clubs ruraux passera par la structuration du football des jeunes.

Notre expertise pour les ententes et les groupements a déjà permis de pérenniser nombre de clubs alsaciens.

9 groupements sont déjà actifs sur notre territoire et plusieurs projets sont en cours.

Le football rural doit rester une force vive de notre

football. Ces lieux de vie essentiels sont les poumons de la vie associative de nos territoires.

Une Commission « Groupements et Ententes » sera créée.

La structuration et la professionnalisation du football urbain est également un enjeu de taille.

Il n'est pas question d'opposer foot rural et foot urbain mais il est primordial de mesurer les problématiques différentes qui se présentent. Un partenariat dédié sera mis en place pour accompagner les projets pour

- L'emploi
- La formation
- Le temps partagé
- L'insertion

La professionnalisation concerne autant les bénévoles que les titulaires d'un contrat de travail.

**Les contraintes augmentent et la formation des dirigeants est un enjeu majeur.**

**Un club structuré est vecteur d'engagement bénévole et de plaisir.**

Le bénévolat moderne requiert de la part de nos présidents une attention toute particulière.

#### **4. Les nouvelles pratiques et les actions citoyennes**

Le District doit être moteur pour le développement des nouvelles pratiques.

Le District doit encourager les actions citoyennes qui font l'honneur de notre football et que vous animez avec tant d'émotion et de passion.

Le foot loisirs est promis à un grand développement.

Un plan fédéral ambitieux est en place, nous devons être acteurs avec vous de cette tendance prisée par nos licenciés.

La crise sanitaire a mis en lumière des initiatives originales, innovantes exemplaires que les citoyens applaudissent.

Faire les courses pour nos aînés, aider les plus démunis, aider les personnes isolées ou malades.

Au-delà du football, c'est le lien social que vous entretenez.

#### **5. Réinventer nos championnats**

Play off, play down, proximité, derby, doivent être les boussoles de nos futurs championnats.

Pour redonner de l'intérêt à la saison, il faut :

- Réduire l'incidence des équipes réserves
- Favoriser les mois de mai et juin pour intensifier la compétition.

Pour nous adapter à la demande des pratiquants du football d'aujourd'hui, nous devons, AVEC VOUS, **nous réinventer.**

#### **6. Pérenniser le rôle du référent sanitaire**

Après l'épreuve COVID, la santé restera un enjeu majeur.

Le sport santé devra être développé, et l'expertise de clubs de Strasbourg, territoire pilote, méritera d'être mis en lumière pour dupliquer les projets.

Nous mettrons en place des formations défibrillateurs sur tous les territoires.

Des informations régulières de notre Commission Médicale vers les référents sanitaires seront organisées.

#### **7. Le digital**

Le District Alsace est pionnier pour le MAG, il le sera aussi pour la digitalisation.  
Elle permettra de poursuivre la baisse nécessaire des coûts de fonctionnement de l'instance.  
Une « Commission Nouvelles Technologies » sera créée.

### **8. L'ouverture du District**

Nous devons ouvrir l'instance. Nous devons nous ouvrir à la diversité.  
Les clubs doivent s'y reconnaître.  
Nous allons lancer une campagne de recrutement pour renforcer nos commissions et créer de nouvelles commissions.  
L'image du District ne doit pas se résumer à la discipline et aux finances.  
Nous devons avancer ensemble, nous sommes sur le même bateau.

Vous l'aurez bien compris, **nous voulons bouger les lignes**.  
Les valeurs qui nous guident sont :

- **Le Plaisir**
- **Le Respect**
- **L'Engagement**
- **La Tolérance**
- **La Responsabilité**
- **La Solidarité**
- **Le Vivre Ensemble**

Je m'engage aujourd'hui, devant vous, à ce qu'aucune décision du District ayant un impact sur notre sport ne soit prise sans votre accord.  
Vous deviendrez ainsi les acteurs du changement.

### **❖ LE RETOUR A LA LIGUE D'ALSACE**

Et bien entendu se pose la question de la CEA, du Grand Est, et du retour à la Ligue d'Alsace.  
J'ai déjà pu en informer le Comité Directeur de la Ligue du Grand Est pour confirmer, que nous irons au bout du processus si :

- la Loi nous le permet
- vous, représentants des clubs, nous en donnez mandat en connaissance de cause et en totale responsabilité.

Un retour à la Ligue d'Alsace devra se faire avec un modèle économique pérenne (Gardons en mémoire les pertes du dernier mandat de la LAFA), avec l'adhésion de l'ensemble des familles du football (jeunes, féminines, futsal)  
Inimaginable que nous sortions en demandant de rester dans le Grand Est pour les jeunes comme le demandent les clubs.  
Cela ne sera pas possible.

Mais dans l'intervalle et jusqu'à que le projet aboutisse, il sera important que nos relations avec la LGEF soient les meilleures, dans notre intérêt à tous. Il serait irresponsable de rajouter une crise structurelle et politique à la crise sanitaire que nous vivons.

Permetts-moi, Dominique, de te poser une question !

Si le Ministère des Sports dit NON à la sortie du Grand Est, donc NON au retour à la Ligue d'Alsace de Football, que ferez-vous ?

Vous reconnaissez vous-mêmes que la sortie est incertaine, qu'elle sera longue (2 ans, 3 ans voire jamais) qu'elle nécessite l'accord de la LGEF, l'accord de la FFF qui doit demander une dérogation au ministère et l'obtenir.

## ➤ **Intervention de Dominique LIHRMANN, tête de liste / Retrouvons notre LAFA**

---

### **Retranscrit tel qu'envoyé par le candidat**

Chers Présidentes et présidents des clubs de football alsacien,  
Chers dirigeantes et dirigeants.  
Chers amis sportifs.

Vous ne pouvez pas imaginer le plaisir que j'éprouve à pouvoir m'adresser à vous ce soir dans le cadre de cette AG du District de football d'Alsace... Ce plaisir est au moins égal à la somme des difficultés qu'il a fallu surmonter pour pouvoir être devant vous ce soir !

Mais pourquoi donc tant d'animosité à notre égard ?

Nous ne souhaitons que porter la parole des clubs qui en ont ras le bol de la LGEF... et qui veulent pouvoir le dire haut et fort ce soir. Nous étions prêts à le faire au sein d'une liste unique où nous étions minoritaires... Mais nous avons été refoulés puis calomniés sans même pouvoir répondre. Un rapide historique de ces trois derniers mois où notre dignité aura été soumise à rude épreuve, vous illustrera cette évidence :

- hostiles dès 2015 à la fusion artificielle avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne imposant une Ligue du Grand Est plus grande que la Belgique, Philippe KALT et moi-même, après avoir été des lanceurs d'alerte, avons accepté de devenir les porte-voix de certains clubs d'Alsace excédés par les conséquences catastrophiques de cette réforme mettant en péril la vitalité de leur club.
- Soutenus et encouragés par eux, un groupe de réflexion s'est formé, soucieux de porter en priorité le projet de la sortie de la LGEF, en parallèle avec le Comité Directeur en place
- Le 21 septembre dernier, à 3 jours du dépôt de listes, M. AUCOURT ferme la porte à cette liste unique que nous appelions pourtant de nos vœux car nous souhaitons nous battre tous ensemble pour nos, pour vos convictions et non pas pour des postes de représentations
- Sentant que la position défendue par M. AUCOURT, devenu tête de liste après le retrait de René MARBACH à qui je souhaite de retrouver bien vite la santé, est de ne pas croire à la possibilité de sortir de la LGEF comme il l'a dit dans les DNA, la décision est prise de présenter notre liste pour porter clairement cette volonté
- Comble d'ironie, après nous avoir refusé comme coéquipiers, le CD en place refuse de nous accepter comme concurrents, passant outre un avis favorable du Comité Olympique.
- Malheureusement pour eux, le ciel, ou plutôt le contexte sanitaire avec la seconde vague virale, se chargera de voler à notre secours en ajournant in-extremis l'AG prévue le 24 octobre, où seule leur liste aurait été présente, nous donnant le délai suffisant pour porter le préjudice devant les tribunaux
- C'est donc une décision du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, à l'instar de celle du CNOSF qui nous avait validé en octobre et à l'inverse de celle d'un CD juge et partie, qui jugera notre liste parfaitement valable jeudi le 3 décembre, la veille de l'AG du 4, condamnant le District d'Alsace de Football à payer les frais de justice et surtout obligeant ce dernier à nous intégrer dans le processus amenant à l'élection du Comité Directeur...
- Lésé par le manque de temps pour faire campagne et communiquer avec vous (24h seulement !), un report de l'AG avait aussitôt été sollicité... refusé une fois de plus par le CD en place qui priorisa le passage en force plutôt que le fair-play sportif : c'est alors un bug informatique qui nous offrira 8 jours supplémentaires qui nous permettront enfin de mettre le foot au milieu des débats.

Voilà pourquoi le fait d'être devant vous ce soir constitue déjà, à nos yeux, une première et incontestable victoire.

La seconde victoire, encore plus belle est de permettre tout naturellement à la démocratie sportive de s'exprimer librement.

Grâce à la présence d'une seconde liste, vous pourrez clairement exprimer votre volonté de rester ou de sortir de la LGEF, dans l'intérêt supérieur de notre football alsacien.

Notre liste ne peut être plus claire sur ce sujet : elle est fière de porter haut et fort le point de vue de la plupart des clubs de notre district qui affirment que la fusion des ligues sportives est un véritable fiasco ! Et pas qu'en foot ! Même nos élus du district veulent à présent tous quitter le navire du Grand Est pour, enfin, se concentrer sur le territoire alsacien qu'ils n'auront pas réussi à soustraire au centralisme régional !

Car cette fusion aura généré des dépenses supplémentaires énormes, comme les frais kilométriques ou l'harmonisation des salaires. Après avoir épuisé les réserves mises dans la corbeille de ce mariage forcé, la LGEF n'a eu, pour rééquilibrer ses comptes, que la solution d'augmenter ses recettes car ses dépenses sont malheureusement incompressibles à 80% !

Autrement dit, c'est à la base, c'est à dire à vous, les clubs, de payer les inconséquences et les surcoûts de cette énorme Ligue. Sa taille la rend humainement et financièrement ingérable... décourageant progressivement les bénévoles qui s'investissent désormais pour faire survivre leur club au quotidien... Pour le sport en général et le foot en particulier, il apparaît évident que cette méga structure est une aberration et qu'il n'aurait jamais fallu toucher à l'existant qui fonctionnait. Si le but d'une réforme était de faire fonctionner mal quelque chose qui fonctionnait bien, on peut affirmer que c'est réussi !

Mais si la grande ligue nous a été imposée, le bon sens nous impose à présent d'en sortir au plus vite. Notre liste se présente à vos suffrages ce soir pour porter une évidence que même l'équipe sortante, par l'intermédiaire de son président haut-rhinois Marc HOOG, reconnaîtra lors d'un des derniers CD de cette mandature lorsqu'il interpellait ses amis de la façon suivante : « Vous voulez savoir ce que la LGEF a apporté au District alsacien ? Rien ! Le néant ! »

Notre liste, fait sienne une citation de GOETHE qui affirmait :

« Si une chose me déplaît, je l'ignore ou je l'améliore. »

Nous vous proposons, ensemble, d'améliorer le sort de notre cher football alsacien réduit au rang de simple district en lui rendant son pouvoir de Ligue !

Cette conviction, nous la portons avec vous depuis des mois et même si nous sommes persuadés que la sortie de la LGEF ne résoudra pas tous nos maux, ... c'est important, et je le répète, la sortie de la LGEF ne résoudra pas tous nos problèmes. Mais celle-ci sera porteuse d'espoirs, d'identité et d'enthousiasme qui, lentement mais sûrement, ramèneront fierté et sourire au football alsacien. Un sourire qui fait cruellement défaut dans la sinistrose actuelle où trop de gens n'ont de cesse de projeter leurs peurs, leur négativité... Notre foot aujourd'hui a besoin de personnalités qui donnent le sourire, qui génèrent la confiance et suscitent cette foi qui fait soulever des montagnes.

Notre liste élargie d'une trentaine de personnes, toutes en activité dans leur club respectif, en district, en régional ou en National, s'engageant, en remettant l'humain au centre de notre football, à être ses rayons de soleil annonciateurs d'un avenir plus radieux. A travers des engagements et des projets forts et simples qu'ils souhaitent porter avec vous...

Un exemple qui vaut mille mots ? La sortie de la LGEF sera synonyme de la fin de la double cotisation imposée à l'ensemble des clubs dépendant du district qui payent à la fois une cotisation au District et une autre à la LGEF... Un autre ? Fini la gestion descendante, où toutes les exigences viennent de Champigneulle, siège de la LGEF. Nous proposerons enfin aux clubs, nous VOUS proposerons, de concevoir, ensemble, le foot de demain, en s'appuyant sur un management participatif, car les clubs doivent être acteurs aujourd'hui du foot qu'ils souhaitent pratiquer demain. Comment ? En dynamisant les territoires et en responsabilisant les clubs ! Car notre équipe, en total harmonie avec Antoine de Saint Exupéry, est persuadée « qu'il a dans toute foule des hommes et des femmes que l'on ne distingue pas et qui sont de prodigieux messagers. » Nous irons vers eux, c'est-à-dire vers vous, modestes présidents de club, et vous donnerons la parole car vous êtes les acteurs essentiels du foot d'hier, d'aujourd'hui et plus encore de demain, formidables messagers du futur conseil des présidents et des dirigeants chargés d'être force de proposition et de partager avec le CD en place, chaque trimestre, vos besoins, vos attentes et vos espérances...

Chaque territoire, chaque football, qu'il soit rural ou urbain, futsal ou féminin, sera ainsi dynamisé, intéressé, écouté et entendu à travers ce conseil des présidents. Oui chers amis, chers présidents, le foot de demain vous appartient : il est grand temps d'en prendre conscience et de devenir, avec nous, les concepteurs et les acteurs principaux ! Ensemble, nous irons plus loin... Nous ne nous contenterons plus uniquement d'être des gestionnaires-pépères, heureux d'un bilan financier presque équilibré, en déficit toutefois cette année, artificiellement gonflé par la situation sanitaire d'une part (le chômage partiel permet de céder 84% des salaires à l'Etat) et par la cession le reste de l'année de frais de fonctionnement les plus lourds à la LGEF)

Non, nous voulons être avec vous des acteurs visionnaires traçant ensemble les lignes du football de 2040...

Aujourd'hui, objectivement, quel est le bilan du district ? Car les chiffres sont comme les minijupes, ils montrent ce qu'ils veulent bien montrer tout en cachant l'essentiel » !

Doit-on donc réellement se réjouir de réserves financières passées de 100 000 € à plus de 500 000 € en 4 ans alors que vous et vos clubs êtes actuellement en apnée ? A ce propos, si par bonheur nous sommes élus, nous demanderons aussitôt un audit global et notamment financier dont le résultat sera soumis au futur conseil des Présidents (dont je vous parlerai ultérieurement), afin de définir ensemble le projet du budget et les orientations de la future LAFA.

De la même manière, doit-on réellement se gargariser d'être premier district de France ? Ou plutôt le regretter ? A dire vrai, cela nous fait une belle jambe d'être 1er district de France, car avec nos 80 000 licenciés, un total proche de celui des Ligues actuelles du Centre Val de Loire ou de Bourgogne Franche Comté, nous ne pesons pas plus lourd que le district de la Meuse, quasi sinistré avec ses 5000 licenciés ou que celui de la Haute-Marne, (7000 licenciés), nous ne pesons en tous cas qu'un 9ème au sein de la LGEF, soit 4 fois moins que la Champagne-Ardenne et 4 fois moins que la Lorraine... et sommes tout bonnement inexistantes au sein de la FFF où nous ne sommes qu'1 district parmi 90 autres ! Mais c'est bien parce que nous sommes 1er district de France qu'il nous paraît logique d'ambitionner de redevenir une Ligue à part entière. Soit un 14ème du pouvoir fédéral français... Imagineriez-vous un instant que le PSG se vanterait de son bilan s'il finissait premier... en Ligue 2 ?

La confiance que mon équipe témoignera à l'ensemble des forces vives du football alsacien, que vous soyez salariés et donc prioritairement à installer dans un climat de confiance mutuelle ou que vous soyez présidents ou simple licencié d'un grand club ou d'un petit club de campagne, cette confiance, je vous la garantis, cette confiance vous sera due, car elle sera fondamentale pour mener, TOUS ENSEMBLE, nos projets à bon port.

Je vous demande donc de nous faire confiance vous aussi, en rejoignant dès ce soir la centaine de présidents qui soutiennent depuis le début notre démarche, alors même que notre liste se battait encore pour avoir le droit d'être là... D'ores et déjà un grand merci à eux, à Eric RIFFEL, Pdt de l'US REIPERTSWILLER, et à tellement d'autres encore que le temps imparti ne me permet malheureusement pas de citer en totalité !!!

Merci à vous tous d'avoir, de suite, eu foi en nous. Alors, vous aussi et dès ce soir, rejoignez cette armée de courageux présidents qui d'ores et déjà nous ont fait confiance, avant même que nous soyons officiellement validés... N'ayez pas peur de nous suivre car c'est tous ENSEMBLE et soudés, que nous sortirons de la LGEF en priorité, comme nous ne cessons de le répéter, de manière claire et déterminée... Et pas à mots voilés... si le pouvoir le permet...

Pour réussir ce pari, il faudra bien sûr ne pas avancer, comme l'équipe en face, sur la pointe des pieds... Il faudra être habité par la même détermination que celle dont on a dû faire preuve pour être devant vous ce soir ! Et c'est sans aucun doute cette détermination qui doit gêner en haut lieu... A Nancy évidemment ! Et ici également !

Pour réussir cette sortie, nous avons prévu que le futur comité, votre CD, soit épaulé par un groupe spécialement chargé de gérer la sortie de la LGEF, en lien avec le ministère à Paris, les élus alsaciens et la Fédération Française de Football avec laquelle nous prendrons rendez-vous pour redevenir un de ses maillons forts.

Cette seconde équipe de choc communément appelée CD-bis sera présidée par Philippe KALT, porteur de ce projet initial, et ferraillera pour gérer cette future sortie. L'ex arbitre international pourra compter sur l'appui et les compétences de nombreuses personnalités, elles aussi fortement impliquées dans notre football comme le sont effectivement Brigitte WINSTEL, présidente de l'US WITTERSHEIM, Bernard GENGHINI, l'ex international désormais président de l'AGIIR depuis déjà 6 ans, Régis BRECKLE et Franck JOERGER, secrétaire et vice-président de l'US OBERLAUTERBACH, Denys FEIDT ou Laurent MAURICE, un de nos penseurs et joueur à l'ASP VAUBAN ainsi que sur tous ceux d'entre vous qui souhaiteront demain ferrailer à nos côtés...

Même des anciens pros bien implantés en Alsace tels que Yacine ABDESSACKI, Dany KUTERMAK ou Jean-Paul PFERTZEL seront présents aux côtés de Bernard GENGHINI pour accompagner et soutenir nos projets !

Nous puisons également et surtout notre force et notre détermination dans l'aide précieuse de glorieux ANCIENS, car notre équipe a le bonheur d'être soutenue et conseillée par d'éminents dirigeants de notre ex-LAFA, bien tristes de voir leur bienaimée Ligue d'Alsace réduite à la simple portion de district, comme Erny JACKY, ancien Directeur et Hubert GOETZ Président de l'APS et ancien Président délégué, mais aussi Fernand DOLL, Pierrot DEMUTH, Jacques BERTHOMMIER, Nicolas WILTBERGER, Jean-Marie BURCKARDT, Antoine STOEFFEL, Pierre LETRANGE, Lucien KAISER ou Maître Armand MARX pour ne citer qu'eux. Que de grands noms empruntés à l'Histoire de notre football alsacien... Les premiers d'entre eux s'estimaient d'ailleurs trop expérimentés, à 70 ans, manière polie pour signifier trop âgés, pour ne plus figurer en première ligne...

Là aussi, chers amis et très chers anciens, vous ne pouvez pas savoir à quel point votre soutien me touche, tellement vous avez été des sources d'inspiration et des guides pour moi tout au long de mon modeste parcours...

C'est très sincèrement que je remercie dès à présent l'ensemble de cette précieuse équipe d'indispensables alliés sans laquelle je puis vous affirmer que je n'aurai jamais accepté de me lancer.

Au nom de toute cette « dream team », nous nous engagerons également à redorer le blason sacrément terni de notre très chère Coupe d'Alsace ! Et, officiellement pour gagner du temps et des dimanches afin de mener à bien la poursuite des Championnats, mais aussi très clairement car elle vous embête tous, ET VOUS et NOUS, nous stopperons dès cette année cette Coupe du Grand Est, fade et sans saveur qui ne plaît à personne !

Et s'il le fallait, si cela était possible d'un point de vue sanitaire, pour pouvoir boucler en priorité nos championnats, nous serions prêts, après avoir sollicité votre avis durant la période des fêtes, à travailler sur des solutions nouvelles comme celle qui consisterait à inviter, et pourquoi pas, 3 équipes chaque dimanche histoire de faire 3 matches (2x25mn chacun) au lieu d'un... Et de multiplier ainsi les échanges et les rencontres humaines, ainsi que les recettes actuellement en berne. Car avant de refaire le monde, nous avons parfaitement conscience qu'il est urgentissime que vous puissiez refaire plus modestement des merguez et des saucisses ! Un match de foot sans cette odeur de grillades et cette convivialité générée par l'effervescence de vos club-houses, n'aura jamais la même saveur nulle part, et surtout pas chez nous en Alsace ou cette saveur est bien plus prononcée qu'en Lorraine ou en Champagne-Ardenne !

Je me dois de préciser que cette absence de subsides préjudiciables à tout le football alsacien n'est ni la faute du CD actuel, ni celle de la LGEF... ni même celle de Mme la Préfète...mais bien celle d'un contexte sanitaire exceptionnel... Propice malheureusement lui aussi, à générer des discours trop souvent anxiogènes...

Pour sortir plus forts de ce contexte pessimiste, nous proposerons de revenir à l'essence même du foot qui est d'EDUQUER, grâce à un accompagnement réel des clubs au sein des territoires en leur proposant un accompagnement concret dans l'embauche d'un contrat de service civique, par exemple, ou en se proposant de faire le lien entre le club et les collectivités locales pour encourager la mise en commun de moyens humains (pourquoi pas avec un éducateur diplômé au service de plusieurs écoles de foot de clubs voisins) et matériels (infrastructures)...

Vous souhaitez encore d'autres raisons pour entrevoir avec nous un ciel moins nuageux demain ? L'accession automatique du champion bien sûr, bon sens évident qui a réussi à disparaître lui aussi avec l'apparition de la LGEF, la poursuite de la féminisation de notre football, sur et en-dehors des terrains, la mise en place d'un Conseil d'Ethique souverain, une refonte profonde du statut de l'arbitre ainsi que de celle du statut de l'éducateur, véritable pilier social et sociétal de notre projet club de demain...

C'est donc une vraie équipe soudée et porteuse d'un projet alimenté par vos aspirations qui se présente devant vous ce soir, une équipe solide alliant expérience de terrain et responsabilités footballistiques capable de répondre aux multiples enjeux sportifs, financiers et administratifs qui nous attendent...

Composée exclusivement de femmes et d'hommes issus eux aussi exclusivement du terrain, comme Cathy OBERLIN de Sélestat que l'on ne présente plus ou Fanny WISS du SR Colmar plus jeune et qui gagne à être connue, regroupant des président de club de National, Jean-Luc KLEINMANN de Haguenau, de Régional, Bertrand GAZET de Munster, de District, Mathieu EHALLD de l'AS Durlingsdorf ou de futsal, Faïçal AMROUNE du Sporting Strasbourg, toutes les pratiques sont présentes, même le foot-loisirs est à l'honneur avec Roger ZELLER ardent défenseur du fameux « foot en marchant » déjà très populaire en Angleterre, qu'il pratique régulièrement au SC EBERSHEIM. Le domaine de l'arbitrage et celui des éducateurs sera confié à un binôme alliant expérience et jeunesse, avec Marc HAENEL que l'on ne présente plus lui non plus et Samir KECHA qui gagne, lui, à être reconnu, car connu il l'est déjà en tant que capitaine emblématique du FC Mulhouse. Notre médecin, Jérôme VILLEMINOT, exerce à Strasbourg et pratique à Schweighouse, le domaine ô combien précieux de la finance sera confié à Didier LIENHARDT avec qui les comptes seront bons, le secrétaire général, l'ancien goaléador d'Outre-Forêt Christophe JUND pourra compter sur l'expérience de Frédéric HUSS, secrétaire depuis 17 ans à WEYERSHEIM alors que Bertrand EISENECKER et Christian RIEG, connus tous les deux en Centre-Alsace et dans la belle Vallée Noble où brille le FC WINTZFELDEN-OSENBACH, dirigeront cette équipe tant ils sont capables de remplir toutes les fonctions... Plus de démocratie, c'est à dire de représentation des clubs, vous le constatez, et surtout plus de transparence à tous les niveaux, voilà nos maîtres mots. C'est d'ailleurs ce que réclame Roxana MARACINEANOU des grandes fédérations comme la nôtre.

Et au-delà de notre équipe, je veux également m'adresser et rassurer tous ceux d'entre vous qui êtes aujourd'hui engagés dans le bon fonctionnement du football alsacien : nos commissions et nos différentes instances auront plus que jamais

besoin de votre aide ! Votre collaboration nous sera précieuse comme elle l'a été jusqu'ici et je peux vous assurer que nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler avec vous demain. Et même dans le CD actuel... j'affirme devant vous qu'il y a dans l'équipe sortante des personnes de valeur que j'inviterai dès demain à nous rejoindre si par bonheur nous étions élus, pour travailler avec nous. Oui Caroline, oui François, oui Huguette, oui André, oui Rémy, oui Marc, j'ai apprécié travailler avec vous à l'époque où nous étions ensemble au Comité Directeur, et plus encore, je vous ai apprécié humainement... Il n'y a que les montagnes qui ne se rejoignent pas ici-bas. Sache, mon cher Marc que la maison du foot à Illzach, qui est depuis longtemps ta seconde maison, le restera quoiqu'il arrive car il m'honorerait, une fois élu, que tu puisses accepter de garder la présidence haut-rhinoise...

Vous aurez compris chers présidents que même s'il a fallu à mon équipe surmonter bien des difficultés pour être présente devant vous ce soir, elle n'est ni aigrie ni revancharde. Ces difficultés nous auront soudés et rendus encore plus solides pour affronter les défis qui nous attendent. Et c'est cette même détermination et cette même confiance inébranlable en l'avenir que nous sommes prêts à mettre à votre disposition, chers présidents, afin de redynamiser un ensemble qui commence à prendre l'eau de toute part... Et en disant cela je ne pense pas spécialement aux récentes infiltrations d'eau susceptibles d'abîmer notre siège strasbourgeois qui ne nous appartient d'ailleurs plus... car nous payons actuellement un loyer à la LGEF pour avoir le droit l'occuper (!) mais aux lézardes générées par une perte d'envie et d'enthousiasme, dus à cette noyade inévitable au sein d'une Ligue du Grand Est bien trop vaste pour entretenir la chaleur humaine indispensable aux entreprises audacieuses.

Alors, vous aussi, chers présidents, dans la lignée du Tribunal Juridique de Strasbourg et du Comité National Olympique et Sportif Français, validez vous aussi la liste LIHRMANN ce soir en votant pour une équipe nouvelle, constituée de vrais dirigeants compétents et acteurs du football de base, prête à redonner à votre football la fierté de notre Alsace et la force de notre LAFA...

La loi le permet, les sportifs le demandent, l'Alsace le mérite.

Chers présidents, le courage de votre vote le concrétisera.

Merci de votre attention et de votre confiance

Metanänder schaffe mer's !

Vielmols merci J !

" De Gejner isch vielleicht favorit,

awer mit unserem Kamfgeischt und de Zammehalt mit eich

kenni mir de Match kippe im Interesse vum elsae

**Sont présents au moment du vote du Comité Directeur 78,49 % des clubs, représentant 85,94 % des voix.**

 **La liste AUCOURT a été approuvée à la majorité avec 57,61 % des voix exprimées, dont 1219 voix, contre 42,39 % des voix exprimées, dont 897 voix pour la liste LIRHMANN. Est élu Michel AUCOURT nouveau Président du District d'Alsace de Football.**

### **Composition de la liste Michel AUCOURT**

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>Michel AUCOURT</b>  | Président   |
| <b>Ralph SPINDLER</b>  | Vice-Président en charge de la territorialité<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire du Sundgau  |
| <b>Caroline DEUBEL</b> | Vice-Présidente en charge du développement<br>Représentante du Comité Directeur sur le territoire Alsace Nord Haguenau  |
| <b>André HAHN</b>      | Vice-Président en charge des Coupes et de la représentation du Comité Directeur<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Saverne plaine et plateau |
| <b>Marc HOOG</b>       | Secrétaire général<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Thur Doller  |
| <b>Rémy SIEDEL</b>     | Trésorier général<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Strasbourg Eurométropole  |
| <b>Pascal FRITZ</b>    | Représentant des Arbitres<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Alsace Nord Wissembourg   |
| <b>Elodie FAHNERT</b>  | En charge du développement du Foot Féminin et de la Féminisation<br>Représentante du Comité Directeur sur le territoire Grand Pays Colmar                       |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Vincent MILLIET</b>      | Représentant des Educateurs<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Mulhouse M2A   |
| <b>Claude ARNOLD</b>        | Représentant des Médecins<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Strasbourg Eurométropole   |
| <b>François MARCADE</b>     | Administrateur, en charge de l'animation des clubs urbains<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Strasbourg Eurométropole                  |
| <b>Huguette UEBERSCHLAG</b> | Administrateur en charge du FAFA<br>Représentante du Comité Directeur sur le territoire Trois Frontières   |
| <b>Malik BOUACIDA</b>       | Administrateur, en charge de l'animation des clubs urbains<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Mulhouse M2A                              |
| <b>Roland MEHN</b>          | Administrateur en charge des compétitions<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Centre Alsace  |
| <b>Richard GODIE</b>        | Administrateur en charge du développement des pratiques loisirs et adaptées<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Bruche Mossig et Piémont |
| <b>Anthony HERNU</b>        | Administrateur en charge de la communication<br>Représentant du Comité Directeur sur le territoire Rhin-Vignoble   |

**Conclusion de Michel AUCOURT, nouveau Président du District d'Alsace de Football**

*Il est très heureux pour le District d'Alsace d'avoir tout donné et d'avoir essayé de convaincre les Présidents et délégués des clubs que son projet et celui de son équipe serait un bon projet pour l'Alsace.*

*Il les remercie pour leur confiance.*

*L'AG est ensuite clôturée par Marc HOOG.*

*Il remercie tous les clubs d'avoir été présents aux deux Assemblées et surtout pour leur soutien et leur patience.*

*Il souhaite également de belles et agréables fêtes de fin d'année.*

**Marc Hoog,**  
**Vice-Président du District d'Alsace**  
**Président de séance**

**Michel Aucourt,**  
**Secrétaire Général**